
Commission économique pour l'Europe

23 août 2012

Comité des transports intérieurs**Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses****Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé
à l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)****Vingt-et-unième session**

Genève, 27-31 août 2012

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail et calendrier des réunions

**Références à des normes et standards dans l'ADN –
Invitation à une réunion informelle de travail****Présenté par le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne****I. Contexte**

1. Au cours de la 17^{ème} réunion du Comité de sécurité tenue en août 2010, l'UENF avait déjà attiré l'attention sur la problématique des nombreuses références à des normes dans l'ADN et a été invitée à établir un groupe de travail informel chargé d'inventorier ces références et d'élaborer des propositions destinées à être examinées par le Comité de sécurité ou transmises au groupe de travail chargé des normes de la réunion commune RID/ADR/ADN pour vérification. (Document CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/36, n° 57 et n° 58).

2. En juillet 2011, l'UENF a communiqué à la délégation allemande une liste de toutes les références à des normes figurant dans l'ADN (DIN, ISO, EN) afin de créer une base pour la poursuite du traitement de cette problématique.

3. L'UENF a également fait inscrire ce point à l'ordre du jour de la 20^{ème} réunion du Comité de sécurité en soulignant l'importance. (Document CCNR-ZKR/ADN/WP.15/AC.2/42, n° 44 et n° 45 et INF 30 de l'UENF).

4. Le Comité de sécurité a estimé qu'un mécanisme destiné à garantir l'actualisation des références à des normes et standards est également nécessaire dans le règlement annexé à l'ADN pour les normes et standards spécifiques à l'ADN, à l'instar du mécanisme qui existe déjà dans le cadre de la réunion commune RID/ADR/ADN pour les exigences applicables à plusieurs modes de transport,.

5. La CCNR a également l'intention d'établir un mécanisme exhaustif pour la vérification des références normatives dans les différentes prescriptions de la navigation rhénane.

6. La délégation allemande s'est par conséquent déclarée prête à organiser une réunion d'un groupe de travail informel chargé d'élaborer les prescriptions correspondantes.

II. Invitation à participer à un groupe de travail informel "Normes et standards"

7. L'Allemagne invite toutes les délégations du Comité de sécurité ADN et les secrétariats à participer à la première réunion de ce groupe de travail informel les

lundi, 22 octobre et mardi, 23 octobre 2012, au Ministère fédéral du transport, de la construction et du développement urbain, 53175 Bonn, Robert-Schuman-Platz 1

L'interprétation sera assurée pour la combinaison allemand/anglais.

8. La première tâche du gt devrait être de confirmer la liste élaborée par l'UENF qui est jointe en annexe et de s'informer sur les modalités de travail du groupe de travail chargé des normes dans le cadre de la réunion commune.

9. Les modalités de travail retenues par ce groupe de travail sont détaillées dans les comptes rendus des réunions communes de l'année 2010, documents ECE/TRANS/WP.15/AC.1/118 = OTIF/RID/RC/2010-A, N° 10 à 13, et ECE/TRANS/WP.15/AC.1/120 = OTIF/RID/RC/2010-B, n° 12 à 16.

10. La CCNR pourrait décrire son approche pour le traitement des références normatives dans les prescriptions de la navigation rhénane, ce qui pourrait fournir des indications utiles pour les travaux concernant l'ADN. Enfin, le groupe pourrait fixer un calendrier pour les suites à donner.
